

ORGANISATION DES ACTEURS DE LA PRODUCTION DES RACES LOCALES DE VOLAILLES FRANÇAISES

Lubac Sophie¹, Palop Leslie¹, Guémené Daniel²

¹ITAVI, 23 rue Baldassini, 69364 Lyon cedex 07

² SYSAAF, Centre INRA Val de Loire, Unité de Recherche Avicole, 37380 Nouzilly
& INRA, UR 83 Recherches Avicoles, 37380 Nouzilly

lubac@itavi.asso.fr

RÉSUMÉ

La France est riche de ses races avicoles, qui contribuent à son patrimoine historique, gastronomique et culturel. Cette diversité toutefois régresse de façon précipitée ces dernières années, en lien avec l'arrêt des accompagnements financiers de la part des collectivités.

Afin d'être en mesure de proposer une politique de préservation des races avicoles menacées d'abandon par l'agriculture à l'échelle nationale, il était nécessaire de mieux connaître les acteurs professionnels intervenant dans l'élevage des races de volailles françaises. A partir d'enquêtes menées auprès d'une vingtaine de structures de sauvegarde de ces races, nous avons mis en évidence différents schémas d'organisation de l'approvisionnement en poussins de race pure des élevages professionnels. Pour les races faisant l'objet d'une activité de commercialisation significative, la gestion de la sélection et de la reproduction est majoritairement coordonnée par une structure de type associatif. Celle-ci est le plus souvent propriétaire des reproducteurs en race pure, qui sont placés dans un centre d'élevage spécialisé pour à la fois leur gestion génétique et la production de poussins. L'organisation est différente pour les races en phase de relance commerciale ou en phase de reconstitution.

Ce travail a également permis d'évaluer les coûts liés à la gestion d'un cheptel de reproducteur et à la production de poussins de race pure. Ces éléments ont servi de support dans les échanges avec le Ministère en charge de l'Agriculture pour la mise en place de la future programmation des Mesures Agro-Environnementales pour la Protection des Races Menacées de la PAC 2014-2020.

ABSTRACT

Organization of actors for breeding French local race chicken

France is rich of its races of poultries, which contribute to its historical, gastronomic and cultural heritage. This diversity however declines very quickly these last years, because of the end of financial supports by local authorities.

To be able to propose management setup for rare breeds of poultries threatened of extinction in farms, it was necessary to characterize the stakeholders. From inquiries led with twenty associations of protection these races, we highlighted various ways of organization for the supply of local race chicks for the professional breeders. For races being the object of an activity of significant marketing, the management of the selection and the reproduction is mainly coordinated by an association. This one is most of the time the owner of the breeders in pure race, who are placed in a specialized center of breeding, at the same time, for their genetic management and the production of chicks. The organization is different for races in phase of commercial development or in phase of reconstruction.

This work also allowed to estimate the costs of the management of brood stocks and of the production of local race chicks. These elements served as support in exchanges with the Ministry of Agriculture for the implementation of the future programming of Agri-environment payments in CAP 2014-2020.

INTRODUCTION

La France est riche de ses races avicoles locales, qui contribuent à son patrimoine historique, gastronomique et culturel, avec 44 races recensées pour la seule espèce Gallus (FFV, 2000 ; Dubois et al., 2013). Toutefois, la diversité avicole française régresse ces dernières années, en lien avec la réduction voire l'arrêt des accompagnements financiers de la part des collectivités locales. Les débouchés commerciaux existent pour ces productions, mais à un coût de vente largement inférieur au coût de production réel, sélection et reproduction comprises. D'ores et déjà, le travail de sauvegarde et de gestion génétique réalisé est réduit à néant pour certaines races faute de pouvoir entretenir un cheptel de reproducteurs en race pure.

Dans un contexte de volonté de protection de la biodiversité dans le monde (FAO, 2007), et plus particulièrement en Europe et en France (MEDDE, 2012), il a été mis en place, au sein des Mesures Agro-Environnementales de la PAC, un dispositif pour la Protection des Races Menacées (PRM). Si les races de mammifères domestiques ont été prises en considération dans ce dispositif lors de la précédente programmation française (MAAF, 2011), ce ne fut pas le cas pour les volailles en France, en dépit de leur mention dans le texte européen. L'importance de la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement pour la sauvegarde des races a été montrée en mammifères (Audiot et al., 2005) et paraît aujourd'hui indispensable pour les races de volailles.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 de la PAC (Conseil de l'Union Européenne, 2013), le dispositif PRM est actuellement en cours de révision. Afin de proposer une politique de conservation à l'échelle nationale des races avicoles menacées, de pouvoir inscrire les races avicoles dans le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et de mettre en place des outils pour cette sauvegarde, il était nécessaire de compléter les travaux antérieurs de Tixier et al (2006) afin de :

- connaître les acteurs intervenant dans la gestion génétique des races avicoles,
- d'évaluer la pertinence du dispositif PRM au regard des spécificités de leur organisation,
- d'apporter des éléments économiques pour évaluer le montant des soutiens à apporter aux races avicoles pour permettre la mise en place de microfilères.

1. MATERIELS ET METHODES

Le travail d'enquête a consisté à recueillir des informations, par entretiens et études bibliographiques, en vue de caractériser les types de structures et d'organisations collectives intervenant sur la gestion génétique des races locales. 10 structures associatives de sauvegarde ont ainsi été rencontrées permettant de couvrir 19 races (Tableau 1), ainsi que d'autres interlocuteurs de ces collectifs :

la Fédération Française des Volailles FFV, l'Union des Races Locales Avicoles Françaises URLAF, le Centre de Sélection de Béchanne spécialisé dans la gestion et la sélection des races locales, le Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français SYSAAF, et le Ministère en charge de l'Agriculture.

Les enquêtes, de type qualitatif, ont été renseignées pour les cinq paramètres définissant une race à petit effectif d'après Audiot (1995). L'analyse a permis de caractériser les profils des acteurs du maintien des races locales ainsi que leur organisation, les spécificités de chacune des races et les verrous communs. Par ailleurs, certaines structures ont mis à disposition des éléments technico-économiques. Pour s'assurer de leur cohérence, ces données ont été confrontées aux références disponibles en souches commerciales, au niveau de la sélection et la reproduction (arrêté du 26 février 2008) et de la production de poulets en circuits courts (CERD, 2013) ou en filières Label Rouge (Chenut, 2013).

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1 Les spécificités d'élevage et d'organisation

Les éleveurs de races avicoles se répartissent entre amateurs et agriculteurs professionnels :

- Des amateurs passionnés pratiquant une aviculture dite sportive ou de loisir. Ils élèvent des reproducteurs correspondant au phénotype de la race défini selon le standard de la Fédération Française des Volailles (FFV, 2010), et participent à des concours lors d'expositions. Ils sont regroupés en clubs de races pour faciliter les échanges de reproducteurs. Ces éleveurs constituent un réservoir potentiel de diversité génétique. Mais n'ayant pas le statut d'agriculteur, ils ne peuvent être pris en compte dans les dispositifs de soutien à l'agriculture.
- Des agriculteurs, élevant des reproducteurs et réalisant l'accoupage pour la commercialisation de poussins ou de volailles démarrées, essentiellement à des particuliers, à des collectivités locales (l'organisation de ces éleveurs n'est pas précisée dans cet article) ou à d'autres agriculteurs,
- Des agriculteurs, achetant des poussins terminaux et les élevant jusqu'à leur valorisation via la production de viande ou d'œufs.

L'ensemble de ces éleveurs adhèrent généralement à des collectifs, de type associatif, composés d'agriculteurs professionnels, souvent minoritaires, et/ou d'amateurs. De plus, des commerçants, des restaurateurs, des Parcs Naturels, des structures agricoles type Chambre d'Agriculture, ainsi que des particuliers peuvent également être adhérents de ces collectifs. Plusieurs associations peuvent exister pour une même race et, une même association peut concerner plusieurs races de volailles et/ou espèces locales.

Notre étude s'intéresse uniquement aux agriculteurs reconnus (seules cibles éligibles dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales de la PAC) et aux collectifs développant ou souhaitant développer la production de produits finis.

En races avicoles pures avec valorisation économique, la gestion génétique s'articule autour de 4 acteurs :

- Les associations d'éleveurs, propriétaires d'un cheptel de reproducteurs, qui sous-traitent la gestion génétique et la reproduction à une structure spécialisée, type centre de sélection. Elles orientent les axes de la sélection. Elles peuvent gérer ou non la facturation des poussins.
- Les centres d'élevage réalisant à la fois la sélection et la reproduction par prestation ou pour leur propre compte, lorsqu'elles sont propriétaires de leurs propres reproducteurs (souvent suite au don d'un amateur),
- Les éleveurs adhérents à l'association, qui élèvent les produits terminaux,
- Ponctuellement, des éleveurs réalisant la reproduction et l'accoupage de poussins pour les autres agriculteurs de l'association.

Lors des enquêtes réalisées, excepté pour la Gauloise blanche, le cheptel reproducteur est dédié à la fois à la sélection et à la reproduction. Quatre types majeurs d'organisation pour la gestion génétique des races ont été rencontrés :

- (1) Le collectif, propriétaire des reproducteurs, passe par une prestation auprès d'un centre de sélection/reproduction qui gère le cheptel et approvisionne les agriculteurs du collectif en poussins.
- (2) L'association passe par une prestation auprès d'un centre de sélection/reproduction comme précédemment et un troupeau relais est mis en place chez un éleveur pour permettre un approvisionnement en poussins lors des périodes non productives du centre de sélection.
- (3) La gestion génétique se déroule uniquement chez les éleveurs amateurs ou les agriculteurs de l'association. Cette situation a été rencontrée pour des associations composées soit exclusivement d'amateurs, soit en phase de relance de la race pour sa commercialisation. La production est normalement limitée. Une telle organisation a toutefois aussi été constatée pour une race de pondeuse, avec un marché bien développé.
- (4) L'association est en phase de re-génération de la race. Il n'y a pas de commercialisation et les éleveurs sélectionnent leurs volailles pour recréer une population homogène.

Le premier schéma d'organisation a été majoritairement rencontré. Le cheptel est ainsi fréquemment élevé dans une région autre que celle d'origine. Les prestations pour la sélection et la reproduction (excepté pour la partie accoupage) ne sont pas proportionnels aux nombres de mises en élevage, le nombre de reproducteurs en race pure est

alors limité à de petits effectifs : il est compris entre 70 et 130 femelles équipées de leurs mâles, par race enquêtée en centre d'élevage, à l'exception de la race Gauloise blanche (AOC Bresse). Pour une qualité optimale des futurs reproducteurs et un renouvellement annuel du cheptel, le pedigree est généralement réalisé après 6 mois de ponte. Afin de connaître la généalogie et d'optimiser la gestion de la diversité génétique, les reproducteurs sont identifiés individuellement et les femelles sont inséminées selon un plan de croisement prédéterminé. Les données stockées sous base de données, peuvent être suivies ou non par le SYSAAF, ayant délégation de l'ITAVI pour l'appui à la gestion génétique des races pures et des souches commerciales avicoles.

Le cheptel reproducteur est utilisé avant la période de pedigree pour produire des poussins dédiés aux éleveurs engraisseurs. Les volailles reproductrices sont ensuite réformées lorsque le nouveau troupeau est prêt à produire. La production de poussins pour l'élevage est ainsi saisonnière. Certaines races ont essayé ou souhaitent mettre en place un troupeau relais pour avoir un approvisionnement en poussins de façon régulière sur l'année. Certains échecs ont été rencontrés pour des raisons avant tout techniques.

Pour les collectifs rencontrés, le nombre annuel de poussins commercialisés varie de quelques centaines lorsqu'elles sont en phase de lancement, à plusieurs milliers (de 2 000 à un peu moins de 25 000 pour les races en phase de développement), et jusqu'à 900 000 pour la Gauloise Blanche (AOC Bresse).

Les élevages professionnels des races enquêtées (engraissement ou production d'œufs de consommation) sont le plus fréquemment localisés dans le berceau d'origine de la race. La durée d'élevage des poulets est de 120 à 150 jours, mis en place par lots d'au maximum 500 poussins de 1 jour. Les produits finis sont généralement destinés à des marchés de niche dans le cadre de circuits courts (Chiron et al., 2015). Des éleveurs évoluent aussi en dehors des associations.

3.2 Adéquation avec les dispositifs d'aides

Nos enquêtes ont confirmé l'urgence qu'il y a à voir mis en place un dispositif d'aide pour la sauvegarde des races avicoles françaises au regard du coût non compressible de la gestion génétique d'un cheptel de reproducteurs. Elle nécessite en effet un nombre minimum de reproducteurs pour la sauvegarde de la race et la gestion de la consanguinité, et des équipements et des savoir-faire spécifiques. Cette aide était apportée les années antérieures par les collectivités locales. L'étude a aussi permis de mettre en évidence que le dispositif Protection des races Menacées PRM appliqué aux espèces de mammifères est totalement inadapté pour les espèces volailles : en volailles, ce sont très majoritairement des collectifs et non des agriculteurs individuels qui sont propriétaires

des reproducteurs et la gestion des reproducteurs est séparée de la phase engraissement, contrairement à l'élevage de mammifères. Le dispositif à mettre en place pour la sauvegarde des races avicoles doit donc impliquer les collectifs qui gèrent les reproducteurs. Ceci confortera de plus leur rôle fédérateur dans la gestion de ces races et les équilibres établis entre les acteurs seraient préservés. Tixier et al, indiquaient déjà en 2006 que l'une des clés de la réussite des projets de valorisation des races locales était la mise en place d'un programme de gestion génétique et sanitaire collectif par race. Ils précisaient également d'ores et déjà que ces programmes engendraient un coût élevé qui exigeait un financement public.

3.3 Evaluation des coûts de production

L'étude précédente a permis de poser les hypothèses de calcul du coût de la gestion génétique d'un troupeau, considérant la situation théorique suivante :

- (i) La gestion et la traçabilité des reproducteurs est réalisée selon le référentiel « RefAvi » (Sysaaf, 2014) validé au niveau de la Commission Nationale de la Génétique sous l'égide du Ministère de l'Agriculture,
 - (ii) L'association est propriétaire de reproducteurs d'une race dite à diffusion limitée selon le référentiel « RefAvi », avec un minimum de 100 femelles et 20 mâles, et 500 descendants futurs reproducteurs,
 - (iii) En vue de l'amélioration de la race, la sélection est prévue sur deux critères mesurés en plus du phénotype en accord avec le standard de la race. 1000 candidats futurs reproducteurs sont alors nécessaires pour progresser,
 - (iii) Le cheptel est élevé dans un centre d'élevage spécialisé dans les races à petits effectifs, assurant :
 - l'élevage puis la reproduction par insémination du cheptel pendant 30 semaines, avec une intensité de ponte fixée à 60%, et un taux d'éclosion à 60% :
 - dont deux séries successives de pédigrées de 18 jours, comptant l'incubation et l'éclosion de 500 poussins destinés au troupeau de renouvellement,
 - dont l'incubation des œufs, hors période de pedigree, et l'éclosion de 5 000 poussins destinés à la mise en élevage pour leur engraissement et leur commercialisation au consommateur.
 - l'élevage des 1000 candidats futurs reproducteurs avec deux mesures de sélection et un tri des volailles à 10 et à 18 semaines,
 - (iii) L'identification individuelle des reproducteurs, et le report des généalogies dans une base de données conservée dans le centre d'élevage et disponible ex situ dans un organisme extérieur compétent
 - (iiii) La cotisation au SYSAAF assurant la mise à disposition des logiciels informatiques spécifiques, le stockage et l'archivage des données généalogiques, de performance et phénotypiques, la réalisation du calcul des paramètres génétiques, le choix des reproducteurs et des plans d'accouplement de la génération n+1, et la tenue du livre généalogique.
- Le coût global a été évalué à 18 192€ par race (Tableau 2). Il correspond à une hypothèse basse. Il

ne prend pas en compte de marge sécuritaire de 20 % des individus, pour les cas de mortalité ou de tri en cours de lot. Il s'intéresse à une race déjà engagée dans une sélection des reproducteurs, avec des performances de fertilité et de ponte élevées. Des taux inférieurs sont constatés pour plusieurs races, nécessitant alors 180 femelles équipées.

En comparaison, les références citées dans le barème d'indemnisation d'élimination des troupeaux de sélection et de reproduction en cas de contaminations salmonelles (arrêté du 26 février 2008) sont supérieures aux valeurs présentées, avec 28,36 € par reproducteur à l'étage sélection à 24 semaines et 12,94 € au maillon reproduction et 26,57 € au maillon sélection par futur reproducteur à 17 semaines.

Dans notre cas d'une association mettant en élevage 5 000 poussins, le coût de production par poussin est alors de 3,64 €, soit 3,11 € de plus qu'un poussin de souche commerciale en circuits courts (CERD, 2013). Le coût d'élevage d'un poulet de race pure est aussi plus élevé qu'un poulet fermier de souche commerciale, et malgré un prix de vente supérieur, la marge par poulet est inférieure et ne permet pas de palier aux surcoûts. Un appui financier est indispensable pour ces micro-filières en races pures.

CONCLUSION

Cette étude avait pour but d'appréhender la diversité des situations et non de couvrir l'ensemble des structures et des races françaises. Elle a permis d'identifier les différents schémas d'organisation de la gestion génétique et de la reproduction pour les races avicoles françaises élevées par des agriculteurs pour leur valorisation en produits finis. Ces informations étaient importantes à préciser étant donné leur gestion différente des souches commerciales. Elles ont servi de support pour les échanges avec le Ministère en charge de l'Agriculture dans le cadre de la future programmation 2014-2020 de la PAC.

Parallèlement, les collectifs impliqués dans la sauvegarde des races locales de volailles ont été sollicités pour fournir les éléments nécessaires à une démarche de reconnaissance officielle de ces races, et à l'attribution ou non du statut de race menacée, autres préalables pour une éligibilité à la perception de financements dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales de la PAC.

Avec la contribution financière du CASDAR - projet « Biodiversité Avicole objectif PRM » en partenariat avec l'ITAVI, le SYSAAF Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français, le Centre de Sélection de Béchanne ainsi que l'INRA, Et la contribution financière du PEP Aviculture – Région Rhône Alpes

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Arrêté du 26 février 2008 consolidé au 1 juillet 2013 relatif aux modalités de la participation financière de l'Etat à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus
2. Audiot A., 1995. Races d'hier pour l'élevage de demain, Ed. Quae
3. Audiot A., Bougler J., Danchin-Burge C., Lauvie A., 2005. Ethnozootechnie, 76, 21-37
4. Conseil Union Européenne, 2013. Règlement n°1305/2013
5. Chenut, 2013. Ed. ITAVI
6. Chiron G., Moise F., Lauvie A., Markey L. Couzy C., 2015. Journ. Recherch. Avicol.
7. CERD (Anonyme), 2013. Cas Dar Références Circuits Courts : fiche
8. Dubois P., Périquet J.-C., Rousseau E., 2013. Ed. Delachaux et Niestlé
9. FAO, 2007. Interlaken
10. FFV, 2010. Standards officiels, grandes volailles canards, oies, dindons et pintades, Ed. FFV
11. MAAF, 2011. Notice d'information Protection des Races Menacées
12. MEDDE, 2012. Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.
13. Tixier-Boichard M., Rognon X., Berthouly C., Coquerelle G., Legros H., Audiot A., Bernigaud R., Magdelaine P., Grinand R., Boulay M., Ramanantseheno D., Amigues Y., Guintard C., Lossouarn J., Verrier E., 2006. Les Actes du BRG, 6, 495-520
14. SYSAAF (Anonyme), 2014. Référentiel RefAvi SYSAAF - 14.01

Tableau 1. Races dont l'organisation a été documentée par les associations enquêtées

Alsacienne	Coucou de Rennes	Gauloise blanche	Houdan
Caumont	Crèvecoeur	Gauloise grise	Le Mans
Charollaise	Estaire	Gauloise noire	Le Merlerault
Contres	Faverolles	Géline de Touraine	Marans
Cotentine	Gasconne	Gournay	Noire du Berry
Cou nu du Forez	Gâtinaise	Grise du Vercors	Pavilly

Tableau 2. Evaluation du coût global de la gestion génétique d'une race avicole (en €/unité)

Elevage de 1 000 candidats futurs reproducteurs de 1 j à 10 s puis de 500 de 10 à 18s post tri		€/poussin mep	Elevage de 100 femelles et 20 mâles reproducteurs (hors marge effectif sécuritaire) pendant 30 semaines	€/poule équipée
Total 9,66 €/futur reproducteur mis en place, soit 9 660 €			Total : 25.13 € par poule équipée, soit 2 513 €	
Alimentation 0,32 €/kg aliment futur reproducteur Poids de 2,3 kg à 18 s avec IC de 5,5	3,02	Alimentation 0,265 €/kg aliment reproducteur Consommation de 130g/jour/ poule et 90g/jour/coq	7,4	
Chauffage	0,14	Frais vétérinaires	0,50	
Frais vétérinaires, analyses	1,42	Produits entretien, désinfection	0,26	
Produits entretien, désinfection	0,15	Fournitures élevage et insémination	0,39	
Frais généraux (eau, électricité)	0,72	Frais généraux (eau et électricité)	0,72	
Litière et fumier	0,06	Main d'œuvre élevage, enregistrements, tris	9,59	
Main d'œuvre - élevage, mesures, enregistrements, tris, transfert	3,15	Assurances	0,83	
Amortissement du bâtiment	1,00	Amortissement bâtiment	3,50	
		Entretien et maintenance	0,77	
		Autres charges indirectes	1,17	
2 séries d'incubation de 833 œufs et renouvellement troupeau de 500 poussins			Total : 1 761 €	
Incubation		0,085 €/OAC		
Vaccin		0,27 € / poussin éclos		
Bague		0,03 €/poussin éclos		
Main d'œuvre - manipulations, baguage, enregistrement		1 340 €		
Incubation de 8 333 œufs pour production de 5 000 poussins (18 s. de reproduction)			Total : 2 258 €	
Incubation		0,085 €/œufs à couvrir		
Vaccin		0,27 €/poussin éclos		
Main d'œuvre		200 €		
Stockage des données, Calculs génétiques, Choix reproducteurs et plans accouplement (par outils informatiques spécifiques), tenue du livre généalogique, Audit de respect du référentiel « RefAvi »				
Prestation annuelle			Total : 2 000 €	
TOTAL : 18 192 €				

Organisation des acteurs de la production des races locales de volailles françaises

Lubac Sophie¹, Palop Leslie¹, Guémené Daniel²

¹ITAVI, 23 rue Baldassini, 69364 Lyon cedex 07

²SYSAAF, Centre INRA Val de Loire, Unité de Recherche Avicole, 37380 Nouzilly, & INRA, UR 83 Recherches Avicoles, 37380 Nouzilly

Contexte : La France est riche d'une 40taine de races avicoles locales pour la seule espèce Gallus. Toutefois, cette diversité régresse ces dernières années, avec la réduction des accompagnements financiers des collectivités. Afin de proposer une politique de conservation à l'échelle nationale des races avicoles menacées, de pouvoir bénéficier d'appui au sein de la PAC 2014-2020 pour la protection de ces races menacées, au même titre que les autres espèces animales et de mettre en place des outils pour cette sauvegarde, il était nécessaire :

- de connaître les acteurs intervenant dans la gestion génétique des races avicoles,
- d'évaluer la pertinence du dispositif européen Protection des Races Menacées au regard des spécificités avicoles,
- d'apporter des éléments économiques

Méthode : Entretiens auprès de 10 structures associatives couvrant 19 races françaises et auprès de leurs interlocuteurs

Acteurs de la gestion génétique en race pure :

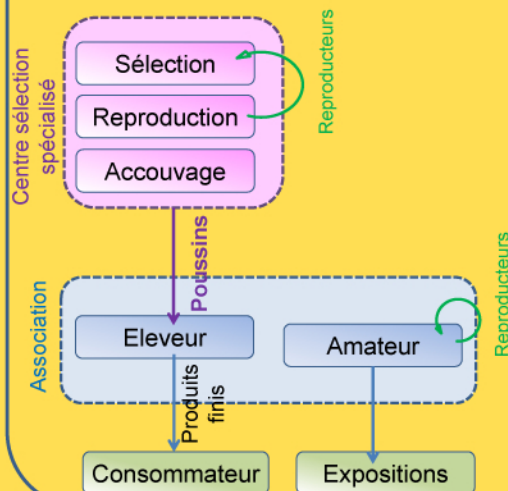
- Eleveurs : * Amateurs pratiquant une aviculture de loisir
* Agriculteurs élevant des reproducteurs pour la commercialisation de poussins ou de volailles démarrées à des particuliers ou à d'autres agriculteurs (*peu de cas*)
* Agriculteurs achetant des poussins et gérant leur engraissement jusqu'à leur vente
- Associations regroupant agriculteurs (souvent minoritaires) et/ou amateurs, ainsi que particuliers, restaurateurs, OPA,...
- Centres d'élevage réalisant à la fois sélection et reproduction en race pure (*peu de cas*)
- Sysaaf, syndicat de sélectionneurs, pouvant assurer le suivi génétique des races (sous délégation ITAVI)

Spécificités d'organisation pour les races avec valorisation économique :

- Propriété des reproducteurs par l'association
- Sélection et reproduction gérée majoritairement dans un centre d'élevage spécialisé, sous prestation avec l'association
- Pas de lien entre le nombre de reproducteurs nécessaires au maintien de la race et la production
- De faibles volumes de production, variant :
 - * de quelques centaines de mises en place par an pour une race en phase de lancement
 - * de 2 000 à 25 000 par an pour une race en phase de développement
 - * exception pour la Gauloise Blanche (AOC Bresse), avec 900 000 mises en place par an

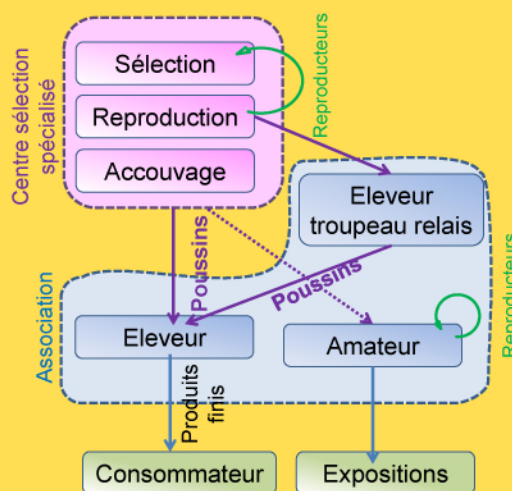
Modes d'organisation

En phase valorisation économique



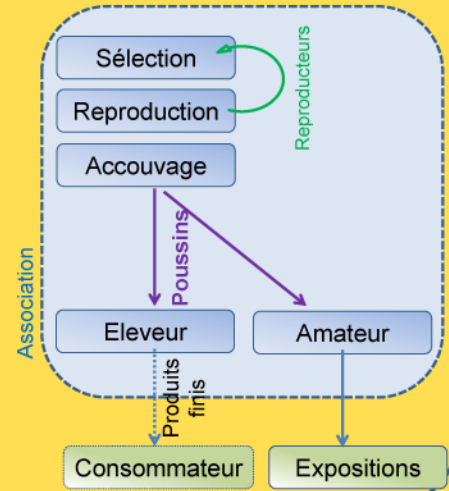
En phase valorisation économique avec troupeau relais

pour fourniture de poussins régulière sur l'année



En phase de relance de la race

Gestion génétique uniquement chez éleveurs
Sans ou avec faibles volumes commercialisés,
Excepté pour une race de pondeuses avec marché développé



Evaluation du coût de gestion génétique d'une race avicole en phase de développement économique et engagée dans une sélection génétique : 18 192/€ /an/cheptel en race pure (Evaluation faite hors marge sécuritaire d'effectifs)

Hypothèses de calcul

- Association propriétaire des reproducteurs : 100 femelles et 20 mâles, placés en centre d'élevage spécialisé
- Elevage et reproduction du cheptel reproducteur pendant 30 semaines. Race avec bons taux de ponte (60%) et taux d'éclosion (60%)
- Gestion, traçabilité des reproducteurs et tenue du livre généalogique, selon référentiel national RefAvi (Sysaaf – 2014) - Choix reproducteurs et plans d'accouplement par personnel compétent en génétique
- Une période de collecte et d'accoupage d'œufs dédiés à la réalisation du futur cheptel reproducteurs avec deux séries successives d'incubation
- Sélection sur deux critères mesurés et le phénotype, nécessitant élevage de 1000 candidats futurs reproducteurs de 1j à 10s, puis après 1^{er} tri, élevage de 500 candidats de 10 à 18s, puis tri final avant mise en reproduction
- Hors période de pedigree, production de 5 000 poussins (moyenne des associations rencontrées) à destination des éleveurs

Adéquation avec les dispositifs d'aide et conclusion

- * Confirmation de l'urgence d'un dispositif d'aide pour la sauvegarde des races avicoles au regard du coût non compressible de la gestion génétique d'un cheptel reproducteurs et non répercutable sur le prix du poussin – Disparition en cours de certaines races et/ou de cheptels pedigree
- * Evaluation du montant des soutiens à apporter aux races pour permettre la mise en place de microfilieres économiquement viables.
- * Pas de chiffrage du surcoût d'élevage en phase d'engraissement des volailles de races avicoles pures
- * Risque d'effets contre-productifs du versement d'aides directes aux éleveurs, comme pour l'aide européenne Protection des Races Menacées dédiées aux mammifères
- * Intérêt d'un dispositif financier qui accompagne les associations, propriétaires des reproducteurs, décideurs des orientations de la sélection

Races documentées par les enquêtes

Alsacienne	Gauloise blanche
Caumont	Gauloise grise
Charollaise	Gauloise noire
Contres	Géline de Touraine
Cotentine	Gournay
Cou nu du Forez	Grise du Vercors
Coucou de Rennes	Houdan
Crèvecoeur	Le Mans
Etaire	Le Merlerault
Faverolles	Marans
Gasconne	Noire du Berry
Gâtinaise	Pavilly